

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 27 juin 2013 portant dissolution du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) et création corrélative du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise)**

NOR : INTJ1315425A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Corrélativement, le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
B. SOUBELET